

**Intervention de Madame Valérie PECRESSE, Ministre de
l'Enseignement supérieur et de la Recherche**

**« L'Europe de l'enseignement supérieur :
un espace de mobilité à renforcer »**

**Nancy, 4 novembre 2008
(Palais des congrès)**

**Messieurs les Ministres (André ROSSINOT et Manuel
HEITOR),**

Monsieur le Commissaire (Jan FIGEL),

**Monsieur le Président de la Conférence des Présidents
d'Université (Jean-Pierre FINANCE),**

**Mesdames et Messieurs les Présidents d'Université,
Mesdames et Messieurs,**

**Permettez-moi tout d'abord de vous dire tout le plaisir que
j'ai à être parmi vous ce matin à Nancy pour l'ouverture de
cette conférence consacrée à une question décisive aux
yeux de la France : celle de la mobilité dans l'espace
européen de l'enseignement supérieur.**

**Je suis heureuse que cette conférence se tienne ici à
Nancy, cher André ROSSINOT, Nancy qui a su faire de**

l'excellence universitaire l'un des moteurs de son développement et de son attractivité.

(messages sur Nancy à compléter)

La question de la mobilité des étudiants, j'ai voulu en faire le thème central de la présidence française de l'Union Européenne dans le domaine de l'enseignement supérieur.

Je l'avais d'ailleurs indiqué dès mes premières rencontres avec le Commissaire FIGEL et je dois dire que votre adhésion et votre soutien dans cette démarche, Monsieur le Commissaire, ont été immédiats.

C'est pour cette raison qu'à Bruxelles et à Paris, nous avons lancé un double travail d'expertise. A Bruxelles, vous avez pris l'initiative de mettre en place un groupe de haut niveau pour identifier les freins à cette mobilité et imaginer de nouvelles solutions mais aussi de nouveaux objectifs. A Paris, j'ai saisi avec mon collègue chargé des Affaires européennes, Jean-Pierre JOUYET, le centre d'Analyse Stratégique sur ce même sujet.

Ce sont ainsi plusieurs dizaines d'experts et de personnalités qui ont pu pendant plusieurs mois

confronter leurs points de vue et esquisser leurs solutions. La plupart sont réunis aujourd'hui et je voudrais bien sûr les remercier très chaleureusement pour le travail formidable qu'ils ont fourni.

Permettez-moi, en ouverture de cette conférence, de vous dire en quelques mots les raisons qui m'ont amenée à choisir le thème de la mobilité comme la thématique centrale de notre programme de travail pendant ce semestre de Présidence française.

D'abord, et il est important de le rappeler, parce que la mobilité est utile pour les étudiants. Bien sûr, et je sais que vous l'avez dit lors de la table ronde d'introduction, il ne faut pas seulement l'affirmer aux jeunes et à leurs professeurs, il faut aussi leur démontrer, témoignages et chiffres à l'appui.

Il faut leur montrer qu'un séjour à l'étranger constitue une expérience humaine exceptionnelle qui contribue aussi à la formation universitaire, qu'une mobilité ouvre de vraies perspectives car la mention d'un séjour dans un autre pays de l'Union retient toujours l'attention des employeurs : ils y

voient, et à raison, une preuve de la capacité d'adaptation de l'étudiant, de son ouverture et de son dynamisme, sans oublier bien sûr la maîtrise d'une langue étrangère.

Rappeler ces évidences reste aujourd'hui fondamental car, comme l'ont montré les rapports des groupes que j'ai cités tout à l'heure, l'absence de désir de mobilité parmi les jeunes Européens est en effet, encore aujourd'hui, l'un des principaux freins à la mobilité.

Et c'est cela qui explique en partie un vrai paradoxe.

D'un côté, la mobilité apparaît au grand public comme une des vraies réussites de l'Europe de l'enseignement supérieur. Je pense en particulier à la notoriété et à la qualité du programme Erasmus dont nous avons fêté les 20 ans l'an dernier, mais aussi au développement de nombreux cursus communs qui rassemblent étudiants et professeurs de toute l'Europe, à la mise en place du LMD, des crédits européens ECTS, d'Europass, autant d'outils qui facilitent la mobilité d'un pays à un autre. En 20 ans, ce sont ainsi plus de 1,7 millions de bénéficiaires dont 240 000 étudiants français qui ont saisi l'occasion d'étudier à l'étranger pendant un ou plusieurs semestres, de découvrir d'autres cultures, d'autres universités et d'autres

enseignements, tout en tissant des liens avec leurs camarades européens, des liens qui souvent ne se distendent pas leurs séjours terminés.

Mais d'un autre côté, cette présentation optimiste doit être replacée dans une réalité globale moins satisfaisante :

- car seuls 4% d'étudiants européens peuvent en effet mentionner un séjour universitaire ou professionnel à l'étranger en bas de leur Curriculum Vitae à la fin de leurs études ;
- 679 établissements sur les 3500 que compte l'Europe ne proposent aujourd'hui encore aucun programme Erasmus à leurs étudiants ;
- et finalement, sur les 27 000 bourses Erasmus proposées en France l'an dernier, moins de 23 000 ont donné lieu à une mobilité !

Clairement et malheureusement, aujourd'hui, la mobilité n'est pas la règle mais l'exception, et une exception bien souvent au bénéfice des étudiants les mieux initiés ou les plus fortunés. C'est ce qu'avaient d'ailleurs très bien

montré les travaux menés par la Présidence portugaise de l'Union européenne.

C'est pour toutes ces raisons que je crois désormais indispensable de poursuivre à la fois un objectif de démocratisation mais aussi de normalisation de la mobilité. Cela signifie de nouveaux objectifs, de nouvelles solutions pour les atteindre, et surtout une forte volonté politique de les mettre en œuvre rapidement.

*

Favoriser les conditions de réussite de la mobilité sortante

Développer la mobilité dans l'espace européen de l'enseignement supérieur, c'est d'abord donner toutes les garanties que tout séjour d'études ou de stage à l'étranger bénéficie des meilleures conditions possibles et puisse toujours constituer un moment privilégié dans un parcours de formation.

Cela suppose en premier lieu de renforcer et de promouvoir l'enseignement des langues: parce qu'il s'agit là bien sûr d'un gage d'ouverture au monde, mais aussi de la première condition de réussite d'une mobilité internationale. C'est l'une des raisons pour lesquelles j'ai

souhaité que le plan « réussir en licence » permette désormais à tous les étudiants français de poursuivre l'apprentissage des langues pendant leurs trois premières années à l'université.

Mais apprendre une langue, c'est aussi apprendre à travailler dans une langue étrangère. Chaque année, davantage d'universités européennes proposent des cours dans des langues différentes de leur langue nationale. Il faut que nous développons cette possibilité en France. L'apprentissage des langues dans nos collèges et lycées s'est beaucoup enrichi grâce au développement des enseignements non linguistiques en langue étrangère, notamment par le biais des sections européennes ou internationales : il n'y a aucune raison valable pour que l'enseignement supérieur n'offre pas les mêmes opportunités à nos étudiants.

Développer la mobilité, cela signifie également de faire beaucoup mieux la promotion des différents programmes à commencer par Erasmus bien sûr, mais pas seulement, et de faciliter l'organisation des départs en favorisant l'information sur les mobilités par les biais de « *guichets uniques* » des financements communautaires, nationaux et locaux. C'est pourquoi, je souhaite que toutes les

universités françaises créent, à l'instar des bureaux d'aide à l'insertion professionnelle obligatoires depuis la loi du 10 août 2007, des « Espaces de la mobilité internationale » regroupant en un lieu unique toutes les informations sur les opportunités de mobilité internationale et sur leur financement possible.

Développer la mobilité, c'est enfin maintenir et accentuer l'effort des pouvoirs publics pour la rendre plus accessible financièrement. C'est pour cette raison, qu'à la rentrée 2008, la France a doublé le nombre de bourses de mobilité internationale, qui sont désormais 30 000 chaque année, et porté leur montant à 400 euros par mois. C'est aussi pour favoriser le financement des mobilités, que nous avons développé un mécanisme de prêts sans caution et à remboursement différé.

Au niveau communautaire, les prochaines négociations financières des programmes de mobilité seront à mes yeux essentiels car, nous le savons tous ici, les financements actuels permettent tout au plus de maintenir le rythme actuel de progression des mobilités. Et il serait vain d'espérer dans les prochaines années une forte progression des mobilités sans une forte augmentation du

budget communautaire dédié à l'investissement de l'Union dans sa jeunesse.

Développer la mobilité, c'est enfin garantir qu'elle sera pleinement prise en compte dans un parcours de formation, dont la validation dépend alors, par nature, de plusieurs autorités académiques. Or, aujourd'hui, ce sont encore près de **20% des mobilités effectuées dans le cadre du programme Erasmus**, c'est-à-dire les mobilités les plus structurées, qui **ne sont toujours pas reconnues au retour des étudiants** dans leurs établissements d'origine. Cette situation n'est plus acceptable, et il est urgent d'y mettre un terme : cela signifie davantage de **garanties dans le transfert de crédits** mais aussi **davantage de diplômes conjoints, de co-tutelles** et de **reconnaitances nationales de diplômes** grâce à des accords bilatéraux comme ceux que la France vient de signer dans les derniers mois avec plusieurs de ses partenaires européens dont, Monsieur le Ministre, le Portugal.

*

Car c'est bien sur la base de la confiance réciproque que se développera davantage la mobilité en Europe. Notamment en sachant que tout est fait, dans chacun de nos pays, pour accueillir dans les meilleures conditions les étudiants en mobilité et pour faciliter leur intégration dans une communauté universitaire qui sera la leur pour quelques mois.

Il faut ainsi en finir avec l'image persistante de médiocrité qui s'attache parfois aux conditions matérielles de vie et de travail proposées aux étudiants internationaux.

S'il est vrai que même les sites universitaires les plus attractifs en Europe n'offrent pas toujours des conditions de logement satisfaisantes même aux étudiants venus de leur proximité immédiate, les étudiants internationaux dépourvus d'ancrage local sont plus directement affectés encore par ces difficultés. C'est pourquoi, je me félicite du projet de réseau de maisons européennes porté par la Cité internationale universitaire de Paris qui pourrait diffuser les bonnes pratiques concernant l'offre de logement destiné notamment aux étudiants Erasmus.

C'est un véritable contrat d'accueil et de réussite que devrait conclure chaque système d'enseignement supérieur de nos pays avec les étudiants étrangers qu'il reçoit. Qu'il demeure symbolique ou qu'il soit formalisé, ce contrat devrait comporter un double engagement. Au système universitaire d'accueil de s'engager sur la qualité de l'offre de formation et de recherche qu'il propose, sur son niveau académique, sa pertinence et son organisation. A l'étudiant étranger candidat à la mobilité, il reviendrait d'élaborer un projet de formation cohérent et lucide.

La qualité doit également primer dans l'aménagement de l'environnement administratif et institutionnel qui encadre la mobilité et le séjour des étudiants accueillis. C'est pourquoi les efforts déjà réalisés pour la simplification des procédures administratives relatives aux mobilités non seulement des étudiants mais aussi des enseignants et des chercheurs doivent être poursuivis au niveau national et communautaire.

*

Affirmer un engagement commun pour faire de la mobilité la règle

Favoriser avant même le départ les conditions de réussite de la mobilité et améliorer l'accueil des étudiants pendant leur séjour à l'étranger, ce sont les deux versants d'une même politique. Une politique qui nécessite l'engagement commun des Etats membres, pour atteindre des objectifs ambitieux partagés par tous.

C'est le sens de la proposition de la Présidence française pour le prochain Conseil des ministres européens en charge de l'enseignement supérieur, qui aura lieu dans deux semaines à Bruxelles.

La Présidence française a en effet souhaité que soit clairement, presque solennellement j'allais dire, affirmé l'objectif que la mobilité des étudiants européens devienne la règle et ne soit plus l'exception.

Cet objectif a fait et fait toujours l'objet de beaucoup de débats au sein des instances préparatoires du Conseil. Je comprends ces débats ainsi que les réticences qui ont pu s'exprimer au sujet de l'ambition de cet objectif, car les chiffres que j'ai rappelés tout à l'heure montre toute l'importance de la tâche à accomplir.

Mais je crois que si nous ne disons pas clairement que, rapidement, tout étudiant européen doit pouvoir effectuer une période d'étude, de formation ou de stage à l'étranger, alors nous continuerons à faire progresser la mobilité étudiante en Europe à un rythme insuffisant pour faire de l'espace européen de l'enseignement supérieur une réalité concrète pour tous.

En affichant clairement cet objectif, c'est-à-dire en ouvrant réellement l'université européenne au-delà de ses frontières nationales, nous devons, nous autorités politiques nationales et communautaires, encourager les établissements d'enseignement supérieur à intégrer les périodes de mobilité comme des composantes pleines et entières dans leurs cursus.

Il faut alors bien sûr envisager de nouvelles sources de financement de la mobilité, notamment par le biais d'une implication de la Banque européenne d'investissement ou d'une plus grande utilisation du Fonds social européen.

Il me semble aussi que de nouvelles formes de mobilité pourraient être également envisagées : je me suis ainsi adressée récemment à l'ensemble de mes collègues

européens pour leur proposer de développer les échanges réciproques entre les universités d'été organisées chaque année dans nos différents pays, et qui donnent parfois lieu à obtention de crédits ECTS pour leurs participants.

Ces nouveaux modes de financements et ces nouvelles formes de mobilité devront permettre de faire de l'ouverture internationale de nos universités l'un de leurs éléments essentiels d'organisation et de structuration. C'est pourquoi, je suis prête à envisager que le développement de la mobilité étudiante soit inscrite dans la contractualisation qui lie les établissements d'enseignement supérieur et l'Etat, avec des objectifs quantifiés qui seront autant de critères de performance.

Car il est clair que l'université de demain sera largement ouverte à l'international ou sera condamnée au déclin. Ce faisant, elle ne fera d'ailleurs que renouer avec une vocation ancestrale d'échanges intellectuels et scientifiques que le vaste et nécessaire mouvement de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur lui avait fait occulter pendant plus d'un demi-siècle.

En ce sens, l'ouverture internationale doit être valorisée comme un formidable levier pour la modernisation de notre enseignement supérieur.

*

Mesdames et Messieurs,

Pour atteindre ces objectifs, nous avons besoin de plus d'Europe, et ainsi renforcer notre coopération au sein d'un espace de l'enseignement supérieur plus que jamais commun.

C'est ainsi que nous créerons les conditions de la confiance réciproque, facteur indispensable pour réussir à faire de la mobilité la norme pour tous nos étudiants. Une confiance qui est au cœur de tous les programmes communautaires, y compris bien sûr pour le programme Erasmus Mundus dont le deuxième volet, je peux le dire suite à l'excellent travail mené en collaboration avec le Parlement européen, sera adopté sous Présidence française.

Cette confiance s'appuie sur le développement partout en Europe de l'assurance-qualité, qui a fait l'objet d'une

conférence en septembre à Strasbourg, mais devrait également bénéficier d'indicateurs pertinents de comparaison internationale qui doivent être perçus comme une aide à la décision de mobilité et à l'orientation. Ce sera d'ailleurs l'objet d'une conférence organisée dans une dizaine de jours à Paris.

Vous le voyez, ces sujets sont tous intimement liés. Ils forment un tout qui constitue un puissant vecteur de transformation et de modernisation de notre enseignement supérieur.

Ma conviction profonde, c'est que ce mouvement de changement est indispensable non seulement pour l'avenir de nos universités et de nos étudiants mais finalement pour l'ensemble de nos concitoyens car ce chemin que nous proposons aux universités européennes, c'est surtout celui d'une Europe concrète, dont chacun pourra vivre à un moment ou un autre la réalité. Une réalité que votre action, jour après jour, construira dans vos responsabilités respectives.

C'est pour cela, parce que je sais tous les talents rassemblés pendant ces deux jours à Nancy, que je serai attentive aux résultats de vos travaux, qui j'en suis

certaines, seront particulièrement utiles à la préparation des décisions que seront amenés à prendre, collectivement et individuellement, les ministres européens chargés de l'enseignement supérieur.

En leur nom, et par avance, je vous remercie.